



Enghien, le 12 novembre 2019

Aux parents des élèves de Premières

Dans le cadre de la préparation des épreuves du baccalauréat 2021, nous vous rappelons qu'il vous est possible de demander un aménagement des épreuves dans le cas où votre enfant présenterait un handicap.

Il va de soi que le handicap, pour être pris en compte, doit faire l'objet d'un suivi médical en cours. Pour les élèves présentant des troubles dys, il est nécessaire de mettre en place un PAP et d'avoir des bilans orthophoniques normés récents. La demande d'aménagement doit être accompagnée d'informations médicales que la CDAPH analyse avant d'émettre un avis auprès de la maison des examens.

Pour constituer votre dossier, vous trouverez le détail des documents à produire dans les documents joints. Toutes les demandes d'aménagement doivent passer par le secrétariat du lycée afin d'en assurer le suivi et elles doivent être remises au plus tard le 13 décembre 2019.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre entier dévouement.

C. DRAPIER
Directrice du lycée